Image not found or type unknown

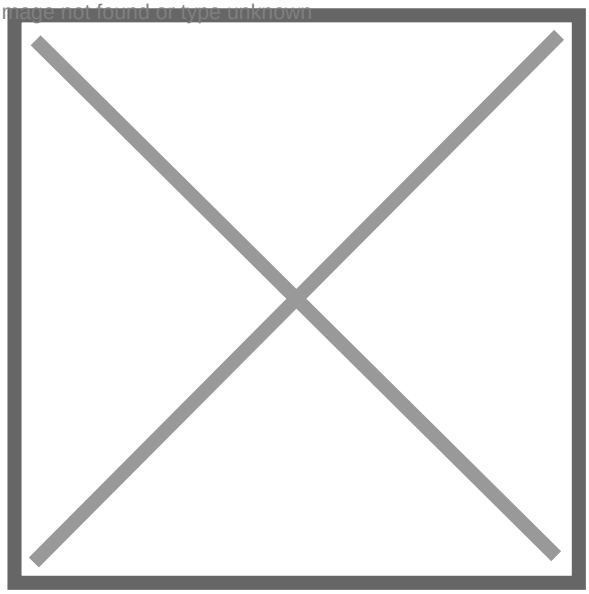

Intervention ouverture de porte - Arnaque Serrurier

Par **marielab75**, le **28/02/2013** à **17:37**

[fluo]bonjour[/fluo]
J’ai subi une intervention un dimanche par un serrurier. Lors de mon appel, j'ai demandé l’intervention d’un serrurier afin d’ouvrir ma porte dont la serrure était bloquée. Je demande le tarif du dépannage, question à laquelle la personne me répond minimum 40€ et maximum 140€. A son arrivée, le technicien ne me demande aucune information concernant le type de serrure et commence à percer. J’ai du moi-même intervenir afin de notifier le type de serrure. Je demande le coût à plusieurs reprises, le technicien m’indique que le montant sera vu au moment de la facture.
Au moment de la facture après un déplacement, une ouverture de porte et le remplacement du cylindre totalement détruit par le technicien, le coût s’élève à 1201.63€ TTC.
Sous l’urgence de la situation, je paye par chèque.

Je pense envoyer une lettre recommandée à l'entreprise indiquant que le code de la consommation (art. 3, arr. du 2 mars1990) stipule que le devis est obligatoire si le montant estimé des réparations est supérieur à 150 euros et que ma seule demande était l'ouverture de porte. Le professionnel est tenu d’ouvrir la porte et de mettre un système "provisoire" de fermeture pour ne pas laisser le consommateur sans protection. Pour toute prestation qui dépasse le cadre strict de l'appel du client, on se trouve dans le champ d'application du démarchage à domicile avec devis préalable, délai de réflexion et absence de contrepartie financière.
Toutefois, j'ai peur de représailles. Que me conseillez-vous ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **28/02/2013** à **17:47**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **alterego**, le **28/02/2013** à **18:08**

Bonjour,

Si vous avez peur de représailles, recouchez-vous.

Vous n'avez pas peur, vous mettez le serrurier en demeure par lettre recommandée AR.
Eventuellement faites rédiger votre courrier par une association de défense des consommateurs, il me semble que vous pataugez un peu, cela lui donnera que plus de poids.
Surtout vous ne lâchez rien !

Le serrurier persiste, vous déposerez plainte auprès du Procureur de la République.

Cordialement

Par **Lag0**, le **28/02/2013** à **18:14**

Bonjour,
Puisque vous semblez tout de même au fait de la réglementation, pourquoi diable avez-vous laissé le serrurier travailler ?
Il fallait exiger le devis ou lui interdire de commencer à travailler.
En le laissant faire, vous avez consenti à ce qu'il travaille, donc signé de fait un contrat.

Par **marielab75**, le **28/02/2013** à **18:17**

Je n'étais malheureusement pas au fait de la réglementation. C'est seulement après que je me suis renseignée malheureusement.

Par **michel**, le **03/03/2013** à **09:42**

bonjour,
etant serrurier il m arrive d ouvrir des portes
10 minute me suffise mais avant j essaye avec la clé.
en prenant une pince et du w40 une fois sur 2 ça marche.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

cordialement

Par **Serrurier77-94**, le **04/03/2013** à **23:42**

Bonjour, malheureusement ce type d'intervention doit être immédiatement sanctionnée, je le répète encore et encore lorsque vous avez un serrurier au téléphone assurez-vous qu'il vous confirme la méthode d'ouverture (avec ou sans destruction) et le tarif de l'ouverture (en moyenne entre 80 et 150€ selon l'heure et le jour de l'intervention), si il utilise une méthode destructive en cas de porte verrouillée, un devis doit être obligatoirement être établi. Une porte non verrouillée s'ouvre à plus de 90% sans destruction. Lors du devis le modèle de votre serrure doit être clairement inscrit. Si vous possédez un smartphone prenez le temps de vérifiez approximativement le prix de votre serrure. Un bon serrurier tentera d'établir un diagnostique par téléphone en vous posant des questions sur la forme de vos clés, la forme de la serrure, la marque si elle est inscrite etc... Les tarifs trop bas avoisinant les 40€ sont pour la plupart des cas des arnaques. Aucun artisan ne travail pour se tarif la (déplacement+main d'oeuvre+tva). Si malgré tout vous tombez dans un piège bien orchestré. Il faut adressé un courrier recommandé à la DGCCRF et ne pas hésiter à dénoncer ce genre de société qui font du mal à notre profession.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés